



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Prévention Santé Environnement

CAHIER DES CHARGES ACADEMIQUE

EVALUATION DE LA PSE ET CERTIFICATIONS INTERMEDIAIRES

CCF ET EPREUVE PONCTUELLE

**Stéphanie LIBERT
IEN SBSSA**

Ce document s'adresse aux professeurs et formateurs des lycées publics, les lycées privés sous contrat, des GRETA (sauf GRETA habilité CCF étendu), des centres de formation sous statut d'apprenti, enseignant la discipline de PSE en classes de seconde, de première et de terminale baccalauréat quelle que soit la spécialité.

SOMMAIRE

Généralités relatives à la PSE	
Les textes réglementaires de référence, recommandations et ressources pédagogiques	2
Les objectifs de la PSE	2
Les compétences en Baccalauréat Professionnel	3
Les recommandations pédagogiques pour enseigner la PSE en Bac Professionnel	4
Les horaires d'enseignement	5
Le SST	5
Certifications intermédiaires	
Les publics concernés	7
La mise en œuvre du CCF pour le diplôme intermédiaire	7
Les modalités d'évaluation de la PSE pour le diplôme intermédiaire	9
L'épreuve ponctuelle nationale certification Bac pro	11
Tableau récapitulatif des modalités de l'évaluation de PSE	13
Annexes	
Les grilles vérification de la conformité	15
La grille d'évaluation CCF SST en CAP	17
Les fiches individuelles de synthèse des notes obtenues	19
Les fiches collectives de synthèse des notes obtenues	21
La présentation du barème et des critères de notation	23

Partie 1 : Enseignement de la PSE

Discipline d'enseignement général, la PSE est un **enseignement obligatoire** dispensé dans l'ensemble des baccalauréats industriels et tertiaires (dont hôtelier) pour un volume global de 84 heures sur 3 ans, soit **1heure hebdomadaire**.

Toutefois, il est possible de proposer notamment en classe de 2^{nde} et 1^{ère}, dans le cadre de projets (définis dans le cadre du projet d'établissement) ou d'alignement d'enseignements en barrette une répartition différente (par exemple 2 heures en quinzaine ou 2 heures hebdomadaires sur un semestre).

1. Les textes réglementaires de référence, recommandations et ressources pédagogiques

L'enseignement de PSE (Prévention Santé Environnement) est assuré et évalué par les professeurs « Biotechnologies Santé Environnement » qui doivent être formateurs SST.

Cet **enseignement obligatoire** est dispensé en SEGPA, CAP et baccalauréats professionnels industriels et tertiaires. A partir de la rentrée 2016, aucune situation d'évaluation certificative du diplôme intermédiaire (DI) ne se déroule en seconde professionnelle (circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016 : réussir au lycée professionnel)

Pour les référentiels :

CAP	BOEN n° 30 du 23 juillet 2010
Bac professionnel	BOEN n° 2 du 19 février 2009
SEGPA	BO n° 38 du 21 octobre 2010

Pour les évaluations :

CAP	BOEN n° 8 du 25 février 2010
BEP	BOEN n° 31 du 27 août 2009
Bac professionnel	BOEN n° 30 du 23 juillet 2015
Diplôme intermédiaire	BOEN n°35 du 24 sept 2009

Nouvelles modalités d'évaluation en PSE pour les diplômes intermédiaires et en CAP :

Arrêté du 11 juillet 2016 publié au JO du 30 juillet 2016 portant modification des définitions des épreuves de PSE aux examens du BEP et du CAP est à appliquer partir de la rentrée 2016 pour les élèves entrant en seconde et pour une mise en vigueur à la session 2018.

Pour les parcours :

Educatif santé	BOEN n°5 du 4 février 2016
Avenir	BOEN n°25 du 9 juillet 2015

Ressources :

Guide ressources EDUSCOL.

Power point

Documents ressources académiques PSE

2. Les objectifs de la PSE

L'enseignement de la PSE conforte l'acquisition du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** ; notamment celles de la culture scientifique il contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention définies par les plans nationaux et européens dans les champs de la santé, du travail et de l'environnement.

Le référentiel liste les connaissances, les capacités et les attitudes à développer.

Les connaissances	Les capacités	Les attitudes
Il s'agit des savoirs nécessaires à maîtriser et qui font appel aux domaines : scientifiques, juridiques ou économiques.	Il s'agit des aptitudes que l'individu met en œuvre dans différentes situations de travail comme : s'informer – réaliser – communiquer.	Il s'agit des comportements attendus de l'apprenant dans sa vie quotidienne et professionnelle.

3. Les compétences en Baccalauréat Professionnel

L'enseignement de la Prévention Santé et Environnement est organisé en modules de formation définis autour de **problématiques**.

2^{nde} BCP	1^{er} semestre (modules 1 et 2)	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer une information dans un texte simple sur le thème de la santé. - Mobiliser des connaissances pour analyser une situation de la vie quotidienne ou professionnelle. - Proposer la conduite à tenir pour développer une attitude responsable face à des problèmes de la vie quotidienne. 	5 modules de formation abordent les domaines de la santé et de l'environnement économique
	2^{ème} semestre (modules 3 à 5)	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter des informations sur le thème de l'environnement (eau, énergie, bruit et risques majeurs). - Émettre un avis en s'appuyant sur des connaissances avec un vocabulaire adapté. - Indiquer la conduite à tenir face à des comportements à risques (alimentation, sexualité, drogues alcool). 	
1^{ère} BCP	1^{er} semestre (module 6)	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter des informations sur le thème de l'environnement (eau, énergie, bruit et risques majeurs). - Mobiliser des connaissances pour analyser une situation sur le thème de l'environnement et du développement durable. - Développer une attitude éco-citoyenne à partir de l'analyse de documents professionnels. 	3 modules de formation axés sur le développement durable et la prévention des risques professionnels
	2^{ème} semestre (modules 7 et 8)	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les risques dans une situation professionnelle. - Utiliser les connaissances pour compléter le schéma d'apparition d'un dommage. - Proposer des mesures de prévention adaptées à la situation décrite. 	
Term BCP	1^{er} semestre (modules 9 et 10)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier le cadre réglementaire de la prévention dans l'entreprise. - Analyser différents risques (chimiques, liés à l'activité physique) en mobilisant ses connaissances. - Justifier des mesures de prévention adaptées à un risque. 	4 modules de formation développent le cadre juridique de l'entreprise et les démarches de prévention dans le monde professionnel
	2^{ème} semestre (modules 11 et 12)	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser une situation de travail ou les faits d'un accident professionnel. - Formuler des hypothèses en lien avec la situation professionnelle. - Construire un arbre des causes à partir du recueil des faits. - Proposer des mesures correctives de prévention. 	

BO spécial n° 2 du 19 février 2009 : les programmes

Remarque :

- Les modules 1,2 du programme de PSE en CAP correspondent aux modules 1 à 5 du programme de PSE en Bac professionnel.
- Les modules 6 et 7 du Bac Pro n'ont pas de correspondance en CAP.
- Le module 3 du CAP n'a pas de correspondance en Bac professionnel mais peut-être en partie traité en économie-gestion (se rapprocher de l'enseignant correspondant).
- Les points 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3 du module 4 du CAP n'ont pas de correspondance en Bac professionnel mais sont traités également en économie-gestion.

Nouveautés/ propositions

La circulaire 2016-055 du 29 mars 2016 « Réussir l'entrée en lycée professionnel », dans son article 4, rappelle la nécessité de mieux préparer les élèves aux périodes de formation en milieu professionnel et la circulaire insiste en particulier sur la connaissance des élèves des attendus du monde professionnel et du respect des règles internes à l'entreprise et plus particulièrement les règles de santé et de sécurité au travail.

Ainsi le **module 8 « prévention des risques dans le secteur professionnel »** normalement dispensé en classe de première professionnelle peut être abordé en classe de seconde afin de participer à l'acquisition de ces compétences particulières et de faciliter l'arrivée des apprenants en entreprise :

→ **8.1 Repérer les risques professionnels dans l'activité de travail**

→ **8.3 Gérer les situations d'urgence**

▪ En conséquence, pour préparer l'arrivée des élèves en milieu professionnel, l'équipe pédagogique peut proposer un projet de formation intégrant **une réorganisation partielle** des modules en incluant tout ou partie du **module 8 en classe de 2^{nde}** et non en classe de 1^{ère}Bac Pro.

▪ Autre exemple, la semaine d'accueil et d'intégration peut constituer un support pour aborder certaines de ces notions lors **des formations SST et/ou PRAP**.

▪ En outre, le module 5 : environnement économique et protection du consommateur pourrait être traité en classe de 1^{ère}.

Ces projets d'aménagements, élaborés et mis en œuvre par l'ensemble de l'équipe pédagogique, seront proposés aux inspecteurs SBSSA.

4 – Les recommandations pédagogiques pour enseigner la PSE en Bac Professionnel

Afin de le couvrir au maximum, il est conseillé de privilégier **l'analyse systémique**, notamment en classe de 2^{nde} professionnelle, en tenant compte de l'obligation de la répartition annuelle des modules et des nouvelles préconisations détaillées dans le paragraphe précédent. Il est aussi intéressant de se poser la question d'autres usages ou stratégies pouvant faciliter la réussite de tous les élèves : *classe inversée, individualisation, enseignement explicite, pratiques d'« éducation nouvelle.»*

La méthodologie en PSE s'appuie essentiellement sur une **démarche d'analyse et de résolution de problème**. L'intégralité du programme doit être traitée et les quatre démarches d'analyses doivent être maîtrisées : démarche de résolution de problème, approche par le risque, approche par le travail, approche par l'accident.

La pédagogie active rend les élèves acteurs de leurs apprentissages, elle privilégie selon les niveaux de formation les démarches et méthodes suivantes :

Classe de	Démarche de résolution de problème	Démarche d'investigation	Démarche de projets	Approche par le risque	Approche par l'accident	Approche par le travail
2 ^{nde}	X	X	X			
1 ^{ère}	X	X	X	X		
Tle			X	X	X	X

La mobilisation et la mise en œuvre des connaissances, des capacités, des attitudes développées en PSE se fait à partir de situation de la vie quotidienne, de la vie professionnelle ou de faits d'actualités.

Il est nécessaire de faire **travailler les élèves à partir de documents ressources** afin de leur permettre d'exploiter ce qui leur sera donné à l'épreuve ponctuelle grâce aux capacités développées au cours de leur formation 3 ans.

Les élèves doivent donc **conserver l'intégralité de leurs cours sur les 3 années** en vue de l'évaluation ponctuelle.

Les évaluations doivent permettre à l'élève la maîtrise des différentes démarches d'analyses et l'utilisation des connaissances acquises au cours de sa formation. Une évaluation sommative sur l'année et/ou les années précédentes est recommandée en fin d'année scolaire.

Il est obligatoire de traiter les modules par année de formation comme l'impose le programme, afin de faciliter les passerelles entre sections et établissements.

5. Les horaires d'enseignement de la PSE

5.1. En SEGPA

L'enseignement de la PSE auprès des élèves de 3^{ème} SEGPA relève des compétences de l'enseignant PLP Biotechnologie Santé Environnement soit **1 heure par semaine**.

La nouvelle grille-horaires des enseignements en SEGPA (arrêté du 24/10/2015) ne fait plus apparaître l'heure de PSE, qui dorénavant est dispensée dans le cadre de la découverte professionnelle (enseignement de complément/EPI).

5.2. En CAP

Les horaires sont :

- en première année : 1h par semaine dédoublée à partir du 19^{ème} élève ;
- en deuxième année : 1h30 par semaine dont 1h dédoublée à partir du 19^{ème} élève (BO n° 21 du 23 mai 2002).

5.3. En Baccaauréat Professionnel

Cet enseignement obligatoire de PSE est dispensé pour l'ensemble des baccalauréats professionnels avec un volume global de 84 heures réparti sur les 3 ans, soit 1 heure hebdomadaire.

En tenant compte des périodes de PMFP dont la durée varie sur les trois années, la répartition horaire globale proposée est la suivante :

- en seconde professionnelle : 30 heures
- en première professionnelle : 28 heures
- en terminale professionnelle : 26 heures

Il s'agit d'indications horaires minimales, chaque établissement peut, en fonction de sa DGH faire le choix d'augmenter ce volume horaire pour mettre en place par exemple des dédoublements en fonction du nombre d'élèves dans les classes.

6. Le SST

Dans le cadre de leur formation, les élèves de lycée professionnel sont dans l'obligation de suivre la formation SST. Elle développe le sens de la responsabilité par rapport aux autres, la solidarité et permet de prendre conscience de ses devoirs et droits. Les compétences sociales et civiques développées par le biais de cette formation ajoutées au rôle essentiel du SST en amont d'un accident en matière de prévention des risques professionnels doivent contribuer à placer les formations pratiques au cœur des enseignements professionnels de lycée professionnel.

Les enseignants de PSE doivent être formateurs de formation SST et être à jour de leur MAC (Maintien et actualisation des compétences) Tous les autres enseignants de l'enseignement professionnel participent aux démarches de prévention. Ils peuvent à ce titre, ainsi que les membres de l'équipe éducative, contribuer aux formations SST auprès des jeunes.

La consultation régulière du site www.ESST-INRS.fr est indispensable pour se tenir informé des rénovations, actualisation des grilles de certification ou du référentiel technique.

Les durées précisées par l'INRS et l'éducation nationale pour :

L'apprenant est :	Type de formation	Durée
Titulaire du PSC 1* depuis moins de 2 ans	Module passerelle PSC1- SST + MAC SST	Durée déterminée par le formateur + 4 heures (pour un groupe de 10 élèves)
Titulaire du SST depuis moins de 2 ans	MAC SST	4 heures (pour un groupe de 10 élèves)
Sans aucune formation	Formation de préparation au certificat de sauveteur secouriste du travail	12 heures pour un groupe de 10 élèves

* PSC1 : prévention et secours civiques niveau 1

Pas de formation possible en dessous de 4 candidats. Au-delà de 10 candidats, la formation est prolongée de 1 heure par candidat supplémentaire. La session est doublée à partir de 15 participants.

Seule la mise en place du module passerelle PSC1-SST et du MAC SST sont dispensés dans le cadre de la PSE pour la partie « 4.2.5 Gérer les situations d'urgence ».

Seules 8 heures maximum de la PSE peuvent donc être dédiées à la passerelle PSC1 – SST et MAC SST

EVALUATION PRATIQUE SST (sauveteur secouriste du travail)

Si l'élève de CAP obtient son attestation SST ou valide la passerelle PSC1-SST ou MAC SST, il obtient les 2 points correspondants à la situation d'évaluation pratique SST.

Si l'élève n'obtient pas le SST, la répartition des points suit la grille d'évaluation (cf dossiers de conformité des épreuves de CAP)

Remarques :

Suite à l'arrêté du 9 juillet 2015 modifiant les modalités d'évaluation de la PSE dans les baccalauréats professionnels, les gestes de premiers secours dans la gestion d'une situation d'urgence en cas d'accident font dorénavant l'objet d'une question écrite dans le sujet de l'épreuve terminale.

Les enseignants de PSE doivent être formateurs de formation SST et être à jour de leur MAC (maintien et actualisation des compétences). Tous les autres enseignants de l'enseignement professionnel participent aux démarches de prévention. Ils peuvent à ce titre, ainsi que tous les membres de l'équipe éducative, contribuer au SST.

Les démarches pour devenir formateur de formation SST dans l'académie de Besançon :

Etape 1 : suivre une formation de base (12 heures) et valider le certificat de Sauveteur Secouriste de Travail



Etape 2 : Suivre la formation des pré-requis en prévention



Etape 3 : Faire acte de candidature pour devenir formateur SST (48 heures)

Partie 2 : La certification intermédiaire

1. Les publics concernés

Pour le diplôme intermédiaire (Contrôle en Cours de Formation) :

- Les candidats **sous statut scolaire** dans un établissement public ou privé sous contrat ;
- Les candidats en formation en vue de préparer un baccalauréat professionnel par **la voie de l'apprentissage*** dans des CFA ou des sections d'apprentissage habilités à pratiquer le CCF.
- Les candidats de la **voie de la formation professionnelle continue** dispensée dans les établissements publics.

* *Cas des apprentis : la certification intermédiaire n'est pas une obligation*

Pour le baccalauréat professionnel (épreuve ponctuelle) :

- Tous les candidats hormis les candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (GRETA) à compter de la session 2016.

Cas particuliers :

Pour les élèves issus de passerelles :

- s'ils ont validé un CAP ou un BEP, ils ne seront évalués que dans le cadre du baccalauréat professionnel. Si toutefois ils désirent s'inscrire à la certification intermédiaire inhérente à la formation suivie, ils pourront le faire en candidature individuelle.

- S'ils sont issus de seconde générale/technologique, ils pourront s'inscrire à la certification intermédiaire correspondante au bac professionnel en candidature individuelle sur les épreuves ponctuelles.

Pour les élèves redoublants la terminale Bac Pro :

Les candidats peuvent conserver le bénéfice de leur note de PSE de baccalauréat professionnel.

2. La mise en œuvre du CCF pour le diplôme intermédiaire

(source : vademecum le CCF – Janvier 2013 Collège IEN ET – EG)

2.1 Rôle et responsabilité

L'évaluation par CCF est de la responsabilité des enseignants sous l'autorité du chef d'établissement et sous le contrôle des corps d'inspection.

L'IEN de la spécialité veille au bon déroulement du CCF, à la qualité des situations d'évaluation ainsi qu'à leur conformité au règlement d'examen.

Les projets d'évaluation, correspondant aux « situations d'évaluation écrite », seront conservés par l'enseignant de PSE et devront être mis à disposition de l'IEN lors d'une visite d'inspection.

2.2 Information des candidats

Le candidat est préalablement informé :

- des modalités de chacune des évaluations par les enseignants. Les objectifs visés et les conditions de déroulement des évaluations sont clairement portés à sa connaissance.

- des dates et horaires de l'évaluation au fur et à mesure de la progression des apprentissages dans le cycle. Pour exemples, inscription dans le carnet de liaison, dans le cahier de textes numérique, émargement d'une liste. Cette confirmation écrite vaut convocation, permet d'assurer la traçabilité et d'informer les parents ou les représentants légaux. Dès lors, l'envoi de convocations individuelles au domicile du candidat ne se justifie pas.

- des conséquences d'une éventuelle absence.

2.3 Notes et jury

Les situations d'évaluation donnent lieu à des notes qui sont proposées par l'enseignant au jury qui reste seul compétent pour arrêter la note finale. Le candidat est informé du degré d'acquisition des compétences évaluées, sans que la note proposée lui soit indiquée, ceci afin de faciliter son positionnement.

La proposition de note présentée au jury est argumentée ; le jury doit disposer de l'ensemble des informations relatives aux situations d'évaluation : description des activités demandées et des conditions de leur mise en oeuvre, compétences évaluées et critères d'évaluation, ...

Remarque : la note de PSE est « rattachée » à l'une des épreuves professionnelles. La saisie des notes doit être faite selon le calendrier fixé par la division des examens et concours, cette note est arrondie au ½ point supérieur.

2.4 Absences

Que faire en cas d'absence d'un candidat à une situation d'évaluation ?

Deux cas peuvent se présenter :

- l'absence est justifiée
- l'absence n'est pas justifiée.

La mise en œuvre du CCF relevant de la compétence du chef d'établissement, il lui appartient d'apprécier le motif de l'absence. Dans tous les cas, il conviendra que le candidat absent à une épreuve de CCF fournisse un justificatif comme pour tout examen.

Nota : Concernant l'absence justifiée des élèves ou non, l'article L131-8 modifié par décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 – art. 7 précise que « les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par le l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation. Celle-ci peut consulter les assistantes sociales agréées par elle, et les charger de conduire une enquête, en ce qui concerne les enfants en cause ».

➤ **L'absence est justifiée**

Lorsqu'un candidat est absent pour un motif dûment justifié (à l'appréciation du chef d'établissement) une ou plusieurs situations d'évaluation, à une autre date doit lui être proposée pour la ou les situations(s) manquée(s).

➤ **L'absence n'est pas justifiée**

En cas d'absence non justifiée d'un candidat à une situation d'évaluation, l'enseignant indique « absent » sur le document d'évaluation de la situation d'évaluation et lui attribue la note zéro affectée du coefficient de la partie de l'épreuve correspondante, dans le calcul de la note proposée au jury.

2.5. Gestion du CCF

L'ensemble des productions élèves sera regroupé par classe et par situation d'évaluation dans une chemise accompagnée de la fiche récapitulative de notation. Ce dossier sera conservé, conformément à la réglementation des examens, par l'établissement pendant une durée de 1 an.

Remarques :

Les notes des évaluations par CCF ne sont jamais communiquées aux candidats, ni prises en compte dans les moyennes des bulletins ; elles restent confidentielles et sont arrêtées par le jury de délivrance du baccalauréat.

L'obtention de la certification intermédiaire ne conditionne pas la poursuite en classe de terminale baccalauréat professionnel (un candidat qui échoue au BEP ou CAP peut poursuivre sa scolarité et se représenter, en candidat individuel – donc en épreuve ponctuelle – à la session suivante de la certification intermédiaire BEP ou CAP)

3. Les modalités d'évaluation de la PSE pour le diplôme intermédiaire

3.1. BEP

3.1.1 Les objectifs de l'épreuve.

OBJECTIFS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème.	Respect des étapes de la démarche mise en œuvre.
Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques.	Exactitude des connaissances.
Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées.	Pertinence et le réalisme des solutions proposées.

3.1.2 Le Contrôle en Cours de Formation (CCF) en classe de première Bac Pro.

Combien ?	Une situation d'évaluation écrite d'une heure notée sur 20 points de coefficient 1 (le formateur établit son corrigé et son barème à sa convenance, en général sur 20 points). La répartition des points est à l'initiative du formateur.
Quoi ?	L'évaluation écrite porte sur les modules de 1 à 7 du programme de PSE du baccalauréat professionnel. Elle adopte un niveau d'exigence correspondant à un diplôme de niveau V et comporte deux parties. La première partie, notée sur 10 points, permet d'évaluer par sondage les compétences d'au moins deux modules parmi les modules 1 à 5 des référentiels pour les baccalauréats professionnels (santé et équilibre de vie, alimentation et santé, prévention des comportements à risques et des conduites addictives, sexualité et prévention et environnement économique et protection du consommateur) ; La deuxième partie notée sur 10 points évalue par sondage des compétences et des connaissances des modules 6 et 7 (gestion des ressources naturelles et développement durable et prévention des risques).
Où ?	En établissement de formation
Quand ?	En première professionnelle
Comment ?	Première partie : l'évaluation prend appui sur des situations de la vie quotidienne accompagnées d'une documentation et comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Le candidat doit notamment mettre en œuvre une démarche de résolution de problème. Deuxième partie : l'évaluation prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle accompagnées d'une documentation.
Qui ?	Le professeur d'enseignement de la PSE

3.2. CAP

3.2.1 - Les objectifs de l'épreuve.

OBJECTIFS	INDICATEURS D' EVALUATION
Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque.	Respect des étapes de la démarche mise en œuvre.
Mobiliser des connaissances scientifiques.	Exactitude des connaissances.
Proposer des mesures de prévention adaptées.	Pertinence des mesures de prévention proposées.
Agir de façon efficace face à une situation d'urgence.	Efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

3.2.2. Le Contrôle en Cours de Formation (CCF) en classe de première Bac Pro.

Combien ?	Les compétences et connaissances de l'enseignement de PSE sont évaluées en deux parties écrites chacune notée sur 10 points. Les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel, une seule situation d'évaluation d'une heure et comportant deux parties se déroule en première professionnelle.
Quoi ?	La première partie permet l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. La deuxième partie permet l'évaluation par sondage des compétences et connaissances du module 4, environnement professionnel.
Où ?	En établissement de formation
Quand ?	En première professionnelle
Comment ?	Première partie : à partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Le candidat doit notamment appliquer une démarche de résolution de problème. Deuxième partie comporte : - une évaluation écrite sur 8 points portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgence. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ; - une évaluation pratique sur 2 points prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST. Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite. L'évaluation prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle accompagnées d'une documentation.
Qui ?	Le professeur d'enseignement de la PSE

3.3 Remarques complémentaires

➤ Sur le fond :

L'évaluation des capacités liées à la mise en œuvre de la **démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème** suppose que les candidats appliquent la méthodologie spécifique dont les étapes et les outils caractéristiques [outils entre parenthèses] sont les suivants :

- Poser le problème : identifier le problème, formaliser le problème [PQQOQCC ou, plus simplement, QQQQCP], définir l'objectif qui serait à atteindre ;
- Rechercher les causes du problème [Brainstorming, Diagramme d'Ishikawa ou Causes/Effets, Diagramme de Pareto*] : rechercher les causes, hiérarchiser les causes, identifier les causes principales ;
- Choisir une solution : Imaginer des solutions [Brainstorming, Cycles cognitifs, Carrefours stratégiques*], rechercher les points forts et faibles de chaque solution [Analyse multicritères], identifier les solutions les plus pertinentes ;
- Mettre en œuvre la solution retenue ou, à défaut, décrire les étapes de la mise en œuvre de la solution retenue ;
- Mesurer les résultats de la solution mise en œuvre ou, à défaut, indiquer les critères qui permettront d'évaluer les résultats de la solution mise en œuvre et de la comparer à la situation initiale ;

**ou d'autres outils*

➤ Sur la forme :

Les formes habituellement en usage dans le secteur seront utilisées :

- les questions seront formulées avec des verbes d'action, à l'infinitif ;
- les questions seront numérotées selon la codification internationale : 1, 1.1, 1.1.1.

Les supports documentaires seront variés, lisibles, leur volume adapté au temps imparti aux candidats, les sources citées. L'objectif des documents n'est pas de fournir aux candidats des réponses lorsqu'il s'agit d'évaluer leurs connaissances sur un sujet mais bien de créer des situations suffisamment complexes pour une mise en œuvre valide de compétences.

Certaines des questions posées doivent mobiliser la réflexion mais elles peuvent aussi, notamment pour l'évaluation des connaissances, prendre des formes simples telles que les QCM. On veillera toutefois à proposer au minimum une question nécessitant une réponse rédigée.

Des indications de barème seront données et les critères d'évaluation, chaque fois que possible seront précisés (ex : aucune erreur tolérée, deux réponses attendues, réponse complète exigée, ...).

Dans la mesure où ce sont des documents d'examen les **corrections doivent**, en conséquence, **être faites avec un soin particulier et l'ensemble des documents doit être conservé**.

4. Epreuve ponctuelle nationale certification Baccalauréat professionnel

Term Bac pro	Modules du référentiel Bac pro	Le sujet écrit de deux heures se compose de deux parties	20 points	Juin
	1 à 7	<p>Première partie : Le questionnement prend appui sur des situations de la vie quotidienne et permet d'évaluer des contenus d'au moins deux modules parmi les modules 1 à 7</p>	10 points	
	8 à 12	<p>Deuxième partie : Elle permet d'évaluer des contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du module 8 noté sur 4 points à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention. Le questionnement intègre une question qui lui permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence. - des modules de 9 à 12 notés sur 6 points. L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource qui présente une situation d'entreprise. Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées. <p>Le dossier fourni au candidat présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une situation professionnelle ; - une description des activités de l'entreprise ; - des documents législatifs et réglementaires nécessaires 	10 points	

Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation

Classe	Modalités d'évaluation de la PSE en Bac pro		
2de	Suppression des évaluations certificatives		
1^{er}	Configuration	CAP en CI*	BEP en CI*
	Programme	PSE en CAP	PSE en Bac pro
	Forme	Une seule situation d'évaluation d'une heure (20 points) et comportant deux parties	
	En modalité CCF		
	Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Première partie</u> (sur 10 points) : évaluation par sondage des compétences d'au moins des modules 1, 2 et 3** - <u>Deuxième partie</u> (sur 10 points) : évaluation par sondage des compétences et connaissance du module 4** en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ecrite (8 points) sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgence. <input type="checkbox"/> Pratique (2 points) SST 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Première partie</u> (sur 10 points) : évaluation par sondage des compétences d'au moins deux modules parmi les modules de 1 à 5 *** - <u>Deuxième partie</u> (sur 10 points) : évaluation par sondage des compétences et connaissances des modules 6 et 7***
	En modalité épreuve ponctuelle		
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Première partie</u> (sur 10 points) : modules 1 à 3** - <u>Deuxième partie</u> (sur 10 points) : évaluation par sondage des compétences et connaissance du module 4** en deux parties écrites : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Approche par le risque et environnement professionnel (8 points) <input type="checkbox"/> Conduite à tenir dans une situation d'urgence (2 points) 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Première partie</u> (sur 10 points) : évaluation par sondage des compétences d'au moins deux modules parmi les modules de 1 à 5*** - <u>Deuxième partie</u> (sur 10 points) : évaluation par sondage des compétences et connaissances des modules 6 et 7*** 	
Tale	Epreuve ponctuelle – Evaluation écrite – durée 2heures Première partie modules de 1 à 7 et Deuxième partie de 8 à 12. (sauf pour les candidats relevant d'un établissement habilité à la pratique du CCF étendu).		
* = Certification intermédiaire ** = référentiel CAP *** = référentiel Bac Pro			

Cahier des charges

académique du CCF

Annexes

PSE

DIPLOME INTERMEDIAIRE

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	Vérification de la conformité du sujet PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT DIPLOME INTERMEDIAIRE BEP	Cachet de l'établissement	
Date prévue de la situation d'évaluation :	BEP (Préciser la spécialité) :		
	OUI	NON	Commentaires
Le cadre de l'épreuve est décrit (une seule situation comportant 2 parties)			
Le barème prévu sur 20 points			
Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les 7 modules Module 1 « santé et équilibre de vie » Module 2 « alimentation et santé » Module 3 « prévention des comportements à risques et conduites addictives » Module 4 « sexualité et prévention » Module 5 « environnement économique et protection du consommateur » Module 6 « gestion des ressources naturelles et développement durable » Module 7 « prévention des risques »			
Le sujet permet d'évaluer des capacités			
La situation de la vie quotidienne permet la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de situation professionnelle et/ou d'approche par le risque.			
Le sujet permet d'évaluer les capacités du candidat à conduire une démarche d'analyse situation professionnelle et/ou d'approche par le risque.			
Le sujet permet d'évaluer les capacités du candidat à mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques.			
Le sujet permet d'évaluer les capacités du candidat à proposer les mesures les mesures de prévention adaptées.			
L'évaluation porte sur le respect des étapes de la démarche mise en œuvre.			
L'évaluation porte sur l'exactitude des connaissances.			
L'évaluation porte sur la pertinence des solutions proposées.			
Les questions sont formulées en verbes d'action univoques.			
Le sujet est réalisable pendant la durée prévue (1h).			
Les consignes sont formulées avec clarté.			
Les ressources disponibles pour l'élève sont listées			
Les documents sont d'excellente qualité pour la reproduction : lisibilité, taille des schémas et des documents à étudier.			
Les documents sont référencés.			
Le corrigé des questions est rédigé et sans erreur			
Sujet de la situation conforme à la définition de l'épreuve et au cahier de charges.			

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	Vérification de la conformité du sujet PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT DIPLOME INTERMEDIAIRE CAP	Cachet de l'établissement	
Date prévue de la situation d'évaluation :	CAP (Préciser la spécialité) :		
	OUI	NON	Commentaires
Le cadre de l'épreuve est décrit (une seule situation comportant 2 parties)			
Le barème prévu sur : 10 points (modules 1,2 et 3) 8 points (module 4) 2 points (SST)			
Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les 4 modules Module 1 « santé » Module 2 « consommation » Module 3 « parcours professionnel » Module 4 « environnement professionnel » sauf situation d'urgence »			
Le sujet permet d'évaluer des capacités			
La situation de la vie quotidienne permet la mise en oeuvre d'une démarche d'analyse de situation professionnelle et/ou d'approche par le risque.			
Le sujet permet d'évaluer les capacités du candidat à conduire une démarche d'analyse situation professionnelle et/ou d'approche par le risque.			
Le sujet permet d'évaluer les capacités du candidat à mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques.			
Le sujet permet d'évaluer les capacités du candidat à proposer les mesures les mesures de prévention adaptées.			
L'évaluation porte sur le respect des étapes de la démarche mise en oeuvre.			
L'évaluation porte sur l'exactitude des connaissances.			
L'évaluation porte sur la pertinence des solutions proposées.			
Les questions sont formulées en verbes d'action univoques.			
Le sujet est réalisable pendant la durée prévue (1h).			
Les consignes sont formulées avec clarté.			
Les ressources disponibles pour l'élève sont listées			
Les documents sont d'excellente qualité pour la reproduction : lisibilité, taille des schémas et des documents à étudier.			
Les documents sont référencés.			
Le corrigé des questions est rédigé et sans erreur			
Sujet de la situation conforme à la définition de l'épreuve et au cahier de charges.			

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>GRILLE D' EVALUATION CCF</p> <p>PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT</p> <p>CAP</p> <p>Situation pratique de secourisme</p>	<p>Cachet de l'établissement</p>	
<p>Session : Date de l'évaluation :</p>	<p>CAP (Préciser la spécialité) :</p>		
<p>Candidat : NOM : Prénom : Date de naissance :</p>	<p>Situation d'intervention du secourisme :</p>		
<p>Apprenant titulaire du SST ou du MAC ou de la passerelle PSC1/ SST</p>		<p>2 points</p>	
<p><u>Epreuve 1 :</u> Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.</p>		<p>Barème</p>	<p>Note</p>
<p>C 2 : Réaliser une protection efficace</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enonce le(s) danger(s) - Assure ou fait assurer la suppression du danger, isole le danger OU soustrait la victime au danger 	<p>0.5 0.5</p>	<p>/1</p>
<p>C 3 : Examiner la victime</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Détecte les signes indiquant que la vie de la victime est menacée. - Enonce les actions qu'il va mettre en œuvre pour porter secours 	<p>0.5 0.5</p>	<p>/1</p>
<p>C 4 : Alerter ou faire alerter</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transmet le message d'alerte mais est incomplet - Enonce tous les éléments attendus du message d'alerte 	<p>0.5 0.5</p>	<p>/1</p>
<p>C 5 : Secourir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agit rapidement en portant secours à la victime - Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre et utilise la technique préconisée - Surveille la victime et agit en conséquence 	<p>0.5 1 0.5</p>	<p>/2</p>
<p><u>Epreuve 2 :</u> Lors d'un entretien avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, ses compétences en matière de prévention.</p>			
<p>C 1 : Situer le cadre juridique de son intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cite un code de référence OU explique les limites de son intervention 	<p>0.5</p>	<p>/ 0.5</p>
<p>C 6 : situer son rôle de SST</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cite les 2 catégories d'atteinte à la santé ou au moins un autre acteur de la prévention - Explicite le mécanisme d'apparition du dommage (PAD) 	<p>0.5 1</p>	<p>/1.5</p>
<p>C 7 : Proposer des mesures de prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enonce ce qui aurait pu être fait pour éviter l'accident 	<p>0.5</p>	<p>/0.5</p>
<p>C 8 : Informers les personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Explicite à qui dans l'entreprise, il pourrait transmettre la réalisation de l'action de prévention citée. 	<p>0.5</p>	<p>/0.5</p>
<p>Date – Identité de l'évaluateur – Signature :</p>		<p>Total</p>	<p>/8</p>
		<p>CAP</p>	<p>/ 2</p>

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>GRILLE D' EVALUATION CCF</p> <p>PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT</p> <p>CAP</p> <p>Situation pratique de secourisme</p>	<p>Cachet de l'établissement</p>	
<p>Session :</p> <p>Date de l'évaluation :</p>		<p>CAP (Préciser la spécialité) :</p>	
<p>Candidat :</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p>		<p>Situation d'intervention du secourisme :</p>	
<p>Apprenant titulaire du SST ou du MAC ou de la passerelle PSC1/ SST</p>			<p>2 points</p>
		<p>NON</p>	<p>OUI</p>
<p>PROTEGER</p>	<p>Le secouriste, le(s) témoins et la victime sont en sécurité</p>	<p>0</p>	<p>0,5</p>
<p>EXAMINER</p>	<p>L'examen est efficace et approprié à la situation donnée</p>	<p>0</p>	<p>0,5</p>
<p>SECOURIR</p>	<p>L'action effectuée sur la victime est appropriée ; l'objectif du geste de secours est atteint.</p> <p>La persistance du résultat et l'apparition d'autres signes sont vérifiées .</p>	<p>0</p>	<p>0,25</p>
<p>FAIRE ALERTE ou ALERTE.</p>	<p>Les secours ont été alertés : le message est complet ou Le message est incomplet mais permet l'arrivée des secours</p>	<p>0</p>	<p>0,5 ou 0,25</p>
<p>/ 2points</p>			
<p>Observations, noms et signatures des évaluateurs :</p>			

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT</p> <p>DIPLOME INTERMEDIAIRE</p> <p>CAP</p> <p>Fiche individuelle de synthèse des notes</p>	Cachet de l'établissement
Session :	CAP (Préciser la spécialité) :	
Candidat : NOM : Prénom : Date de naissance :		
Evaluation		Notes obtenues
1^{ère} partie Modules 1 à 3		/10 points
2^{ème} partie Module 4		/8 points
Evaluation pratique SST		/ 2 points
Note proposée au jury (en points entiers ou demi-points)		/20 points
Date :		NOMS et signatures des formateurs :

Dates de la formation SST		
	Oui	Non*
Candidat validé		

*si candidat non validé, insérer grille évaluation pratique secourisme dans le dossier de conformité

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT</p> <p>DIPLOME INTERMEDIAIRE</p> <p>BEP</p> <p>Fiche individuelle de synthèse de notes</p>	Cachet de l'établissement
<p>Session :</p>	<p>BEP (Préciser la spécialité) :</p>	
<p>Candidat :</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p>		
Evaluation		Notes obtenues
<p>1^{ère} partie Modules 1 à 5</p> <p>2^{ème} partie Modules 6 et 7</p>		<p>/10 points</p> <p>/10 points</p>
<p>Note proposée au jury (En points entiers ou demi-points)</p>		<p>/20 points</p>
<p>Date :</p>		<p>NOMS et signatures des formateurs :</p>

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT</p> <p>DIPLOME INTERMEDIAIRE</p> <p>CAP</p> <p>Relevé de Notes</p>		<p>Cachet de l'établissement</p>	
<p>Session :</p>	<p>CAP (Préciser la spécialité) :</p>			
<p>NOM et Prénom de l'élève</p>	<p>1^{ère} partie Modules 1 à 3</p> <p>10 points</p>	<p>2^{ème} partie Module 4</p> <p>8 points</p>	<p>Evaluation pratique de SST</p> <p>2 points</p>	<p>Total Sur 20 points En points entiers ou demi-points</p>
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
<p>Date : .. / .. / 20..</p>	<p>NOM et signature du formateur</p>			

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT</p> <p>DIPLOME INTERMEDIAIRE</p> <p>BEP</p> <p>Relevé de Notes</p>	Cachet de l'établissement	
Session :	BEP (Préciser la spécialité) :		
NOM et Prénom de l'élève	1 ^{ère} partie Modules 1 à 5 10 points	2 ^{ème} partie Modules 6 et 7 10 points	Total Sur 20 points En points entiers ou demi-points
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
Date : .. / .. / 20..	NOMS et signatures des formateurs		



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DIPLOME INTERMEDIAIRE

BEP

Spécialité :

Session :

Cachet de l'établissement

PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT

Date :

Durée :

Coef.1

1/1

Présentation du barème et des critères de notation

N° de la question	Module	Capacité/Compétences/Connaissances	Estimation du temps	Barème	Critère de notation
Première partie (modules 1 à 5)				10/20	
Deuxième partie (modules 6 à 7)				10/20	

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMITÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>DIPLOME INTERMEDIAIRE</p> <p>CAP</p> <p>Spécialité :</p> <p>Session :</p>	<p>Cachet de l'établissement</p>	
<p>PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT</p>			
<p>Date :</p>	<p>Durée :</p>	<p>Coef.1</p>	<p>1/1</p>

Présentation du barème et des critères de notation					
N° de la question	Module	Capacité/Compétences/Connaissances	Estimation du temps	Barème	Critère de notation
Première partie (modules 1 à 3) partie écrite				/10	
Deuxième partie (module 4) partie écrite				/8	
Deuxième partie (module 4) partie pratique SST				/2	

**TABLEAU DE MISE EN RELATION DES CAPACITES ET
CONNAISSANCES
TERMINALE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**

CAPACITES

CONNAISSANCES

		MODULE 9				MODULE 10		MODULE 11		MOD. 12	
		9.1 Approfondir le contenu technique de la	9.2 Identifier les acteurs de prévention dans l'entreprise	9.3 Identifier les organismes de prévention	9.4 Décrire succinctement de nouvelles méthodes	10.1 Présenter le risque chimique	10.2 Présenter les risques liés à l'activité physique	11.1 Déterminer les effets physiopathologiques de la charge mentale	11.2 Présenter les risques liés à la charge mentale - approche par le travail	APPROCHE PAR L'ACCIDENT	
C1 S'informer, se documenter	C11 Rechercher l'information										
	C12 Décoder l'information										
	C13 Traiter										
	C14 Analyser										
	C15 Exploiter										
C2 Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques, économiques	C 21 Énoncer ses connaissances										
	C 22 Mettre en relation										
	C 23 Expliquer un phénomène...										
C3 Conduire une démarche d'analyse	C 31 Identifier le problème										
	C 32 Appliquer une démarche de résolution des problèmes										
	C 33 Mettre en œuvre une démarche d'approche par les risques										
	C 34 Mettre en œuvre une démarche d'approche par le travail										
C4 S'impliquer dans un projet d'action individuelle ou collective en lien avec le développement durable, la vie professionnelle, la société	C 41 Identifier la problématique du projet										
	C 42 Repérer les enjeux										
	C 43 Se situer dans un projet										
	C 44 Proposer des actions										
	C 45 Hiérarchiser les actions										
C5 Communiquer	C 46 Présenter le projet										
	C 51 Utiliser un langage approprié										
	C 52 Utiliser un moyen de communication adapté										
	C 53 Échanger, prendre en compte différents avis										
	C 54 Construire son opinion personnelle										
	C 55 Argumenter										